



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 31 JUILLET 2025**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 Juin 2025**
- 2) Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal 1^{er} classe, mise à jour du tableau des effectifs de la commune de THENAC.**
- 3) Questions et informations diverses**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un Juillet à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 24/07/2025, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mme Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, , M. Jean-Pierre BRUNET, Mme Nadège LE GALL, Mme Sylvie LIMOGES, Mme Nelly MUSCADET, M. Patrick PAYET, M. Jean-Luc RABANIER,, Mme Delphine BAYOU, M. Jean-Pierre DURAND.

Secrétaire de séance : Mr Patrick PAYET

Absents excusés : Mme Karine PROSPER, Mme Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Ludovic MOULINEAU

Absents : Mme Mélissa CHARPENTIER, M. Jean BRETTHOMÉ, M. Ludovic ALLU.

Procuration(s) : Mme RAPET donne pouvoir à Mr PAYET

Présents : 11

Absents : 8

Votants : 12

► Ordre du jour N° 1

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03/06/2025.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Ont voté : Mme Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Nadège LE GALL, Mme Sylvie LIMOGES, Mme Nelly MUSCADET, M. Patrick PAYET, M. Jean-Luc RABANIER, , Mme Delphine BAYOU, M. Jean-Pierre DURAND , M. Jean-Pierre BRUNET.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 2

Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal 1^{er} classe, mise à jour du tableau des effectifs de la commune de THENAC.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Par ailleurs, la délibération doit indiquer si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Dans ce cas, elle précise :

Le motif invoqué,

La nature des fonctions,

Les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent pour le poste de secrétaire général de mairie à temps complet acté lors de la délibération du 3 Juin 2025 par laquelle il a été noté qu'en fonction du profil retenu, nous pourrions être amenés à ouvrir un nouveau grade sur ce poste.

Considérant que le seul candidat qui correspond au poste est un agent titulaire de la fonction publique territoriale actuellement en poste au grade d'adjoint administratif territorial principal 1^{er} classe, selon l'article L.512-24 à 26 du CGFP cet agent peut prétendre à un recrutement par voie de mutation

Considérant que cet agent justifie des conditions pour prétendre au 1^{er} emploi de secrétaire générale de mairie conformément au Décret n°2024-826 du 16 Juillet 2024

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{er} classe à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2025, à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, filière administrative

- de procéder aux vacances de poste puis au recrutement par voie de mutation sur un grade d'adjoint administratif principal 1^{er} classe en conservant son grade et son ancienneté

-l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Mettre en œuvre les politiques décidées par les élus : assister et conseiller, préparer et assurer le suivi des réunions de conseil municipal, les arrêtés du maire..., élaborer les documents administratif et budgétaires, gérer les affaires générales et les projets et assurer l'organisation des services.

-l'agent recruté devra effectuer la formation de professionnalisation au 1^{er} emploi de secrétaire générale de mairie dans l'année après sa prise de poste pour prétendre au cadre emploi rédacteur catégorie B

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE

D'adopter les propositions du Maire.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 31 Juillet 2025 :

Madame le Maire est autorisée à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement par voie de mutation.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Ont voté : Mme Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, M. Nadège LE GALL, Mme Sylvie LIMOGES, Mme Nelly MUSCADET, M. Patrick PAYET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme Delphine BAYOU, M. Jean-Pierre DURAND, M. Jean-Pierre BRUNET.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNE DE THENAC – TABLEAUX DES EFFECTIFS voté le 03 juin 2025 et arrêté au 01/10/2025					
GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE S	EFFECTIF	DUREE HEBDOMMAIRE (nombre heures)	emploi pourvu au	emploi vacant
ADMINISTRATIVES					
secrétaire général de mairie sur le grade de rédacteur	B	1	35 H	01/10/2025	
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	3 DONT 1 DONT 1 DONT 1	35 H	01/06/2010 01/10/2022	VACANT
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	3 DONT 1 DONT 1 DONT 1	35 H	01/06/2021 01/05/2023	VACANT
adjoint administratif territorial	C	1	35 H	01/06/2022	VACANT

adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 H	01/10/2022	
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 H		VACANT

► Ordre du jour N° 2

Questions et informations diverses

Informations de Mme le Maire :

- La chaufferie :

Une étude a été réalisée en prenant en compte plusieurs scénarios et notamment un usage plus important de la salle Hélène NEVEUR. Un compte rendu et restitution sera faite en Mairie le 6 août à 10 heures, tous les membres du CM sont invités.

- Espace Méchin :

Les études sont toujours en cours, la faisabilité est complexe, la SEMIS est toujours d'accord pour un projet de logement sociaux mais pose comme préalable l'obtention de subventions de l'état au titre du PLAI. Des décisions seront à prendre en septembre, la Mairie a fait faire une étude de faisabilité si elle devait porter le projet.

- Le château

La SPL a fourni un rapport à la suite des études et consultations, des travaux sur la toiture devraient commencer en fin d'année pour un budget qui devrait être de 35 000 euros.

- Travaux dans le parc du château

Les travaux avancent selon le planning établi, le parc sera inaccessible pour une durée de 15 jours pour permettre la suite des travaux.

- Incivilités

Il est constaté de plus en plus d'incivilité, dégradations notamment dans le parc, la gendarmerie a dû intervenir auprès des parents des responsables des dégradations. Un article paraîtra à nouveau dans le prochain bulletin.

Informations de P. PAYET

Point sur les travaux de l'église après un long échange très intéressant avec le responsable du chantier. Le chantier a pris du retard car il a fallu procéder à des travaux plus importants que prévus notamment pour enlever les joints en béton. Il faudra signer une nouvelle convention pour le début de l'année prochaine afin de terminer la face nord.

Information de J. L. RABANIER

Un point est fait sur la plantation des haies autour du cimetière, les accords sont intervenus avec la chambre d'agriculture et le département pour la fourniture de plants, tuteurs, protections, et les agriculteurs concernés. Une bande de 10 mètres de large sur toute la longueur sera réservée à la plantation par concession des propriétaires.

La séance est levée à 20 h.05 mn

Présents au Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)
ALLU	Ludovic			X	
AUDEBAUD	Christian	X			
BAYOU	Delphine	X			
BRETHOME	Jean			X	
BRUNET	Jean-Pierre	X			
CHAUMET	Jean-Christophe		X		
DUJARDIN	Joëlle	X			
DURAND	Jean-Pierre	X			
LE GALL	Nadège	X			
LIMOGES	Sylvie	X			
MERCIER	Sylvie	X			
CHARPENTIER	Melissa			X	
MOULINEAU	Ludovic		X		
MUSCADET	Nelly	X			
PAYET	Patrick	X			
PROSPER	Karine		X		
RABANIER	Jean-Luc	X			
RAPET	Beatrice		X		PAYET Patrick
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck		X		

11

5

3